

qui préoccupe les gouvernements fédéral et provinciaux depuis de nombreuses années. Je suis ravi qu'on ait veillé à faire établir les faits et à obtenir des recommandations. Il faut espérer qu'on y donnera suite maintenant.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Chacun sait que depuis bon nombre d'années, le prix du poisson d'eau douce pris dans l'Ouest canadien et les Territoires du Nord-Ouest a grandement fluctué.

Les conclusions de la Commission royale révèlent que cette situation est due, dans une grande mesure, à l'instabilité du marché d'exportation d'une année à l'autre, voire même d'une semaine à l'autre, en saison. La seule recommandation importante que renferme le rapport vise l'établissement, par l'État, d'un office de commercialisation qui achèterait toute la prise de poisson d'eau douce. Toutefois, cela ne me paraît pas résoudre complètement le problème, car l'instabilité des prix, sur les marchés d'exportation ne serait pas nécessairement éliminée.

D'autre part, il est bien connu que, dans le passé, les pêcheurs individuels dans l'industrie étaient plutôt mal placés pour négocier. Si l'établissement d'un office de commercialisation pouvait, à cet égard, renforcer la position des pêcheurs en eau douce, nous appuierions sûrement une belle initiative. Par ailleurs, nous devons nous rendre compte que les offices de commercialisation établis au Canada n'ont pas toujours résolu les problèmes d'exportation.

A mon sens, il faudrait consulter les pêcheurs et leur demander s'ils veulent vendre leur poisson de cette manière, s'ils sont disposés à accepter la réglementation qui accompagne tout programme de ce genre, tels les contingents et le partage des marchés au moyen de contingents. Nous devrions certes leur aider à trouver des moyens d'affermir leur position.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ADOPTION DU 12^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. H. E. Gray (Essex-Ouest) propose l'adoption du 12^e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le vendredi 14 octobre.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

[Français]

M. Grégoire: Sur division.

[Traduction]

(La motion est adoptée sur division.)

[M. Douglas.]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE REVENU DES CANADIENS

Question n° 1619—**M. Orlikow:**

1. Quels traitements et salaires (solde de militaires non comprise) la main-d'œuvre canadienne a-t-elle reçue en moyenne en 1964?

2. Quel a été le revenu moyen des familles indiennes du Canada en 1964, excluant l'aide financière générale et les allocations familiales?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):

Le ministère du Commerce et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent comme il suit: 1. La moyenne hebdomadaire des salaires et traitements en 1964 (ensemble industriel) a été de \$86.68. Les renseignements ne sont pas disponibles quant au nombre de semaines d'emploi en 1964.

2. Il n'est pas possible de dire quel a été le revenu moyen des familles indiennes du Canada en 1964; cependant selon les chiffres obtenus au cours d'une étude sur les conditions de logement, effectuée en mars 1965, le revenu annuel des familles indiennes habitant dans des localités indiennes, sans compter l'aide financière générale ni les allocations familiales, était réparti comme il suit: \$2,000 ou moins, 22,640 familles; \$2,001 à \$3,000, 4,929 familles; \$3,001 ou plus, 3,769 familles.

Les chiffres donnés en réponse aux parties 1 et 2 de la question sont de sources différentes et ne supportent pas nécessairement la comparaison. Bien des Indiens du Canada ont un revenu supplémentaire en nature comme le poisson qu'ils pêchent pour leur usage personnel, la viande, produit de la chasse, et le logement qui leur est donné en vertu de programmes financés en tout ou en partie par des fonds publics. Les chiffres cités dans la deuxième partie ne comprennent pas ce revenu supplémentaire. Au cours de l'exercice financier 1964-1965, la Direction générale des affaires indiennes a accordé aux familles indiennes plus de \$5,000,000 sous forme d'assistance sociale et au delà de \$4,500,000 sous forme de subventions au logement. Le montant des autres allocations telles que les allocations familiales, l'aide aux invalides et l'assistance-vieillesse n'est pas calculé séparément ni inscrit dans un registre spécial lorsqu'il s'agit des familles indiennes.

LA CONSTRUCTION D'UNE AÉROGARE À FORT SMITH

Question n° 1949—**M. Orange:**

1. Pourquoi n'a-t-on pas continué cette année la construction de l'édifice du terminus à l'aéroport de Fort Smith?

2. La construction se réalisera-t-elle l'an prochain et, dans le cas de l'affirmative, a) quel en sera le coût, b) combien de temps faudra-t-il pour la terminer?